

Service de Medecine Préventive et de Promotion de la santé

Maison de l'université, place Emile Blondel 76821 MONT SAINT-AIGNAN CEDEX

Tel: 02.32.76.92.92 - télécopie: 02.32.76.92.91

AVIS MEDICAL PRECISANT LES MESURES PARTICULIERES DES EXAMENS ET CONCOURS PACES POUR LES ETUDIANTS DE L'UNIVERSITE DE ROUEN

Loi n°2005-102 du 11 fevrier 2005

Pour l'egalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Décret n°2005-1617 du 21 Decembre 2005 (B.O. n°3 du 09 Janvier 2006) Circulaire n°2011-220 du 27 Decembre 2011(B.O. n°2 du 12 janvier 2012)

Nom:	Etudes en cours :
Prénom :	Etablissement :
Né(e) le :	Code Etudiant :
Adresse :	
MEDECIN DESIGN	E PAR LA C.D.A.P.H DU DEPARTEMENT 76
Ces aménagements prennent FIN :	
Types d'épreuves concernées :	
Autres types d'épreuves :	
Temps majoré :	
Autres temps majorés :	
Aménagements :	
Avis établi à Mont Saint Aignan le :	:
Médecin :	

Ce document est un avis transmis à l'autorité administrative pour décision. Les recours suivants contre cette décision peuvent être intentés dans un délai de deux mois

- Le recours gracieux ou hierarchique devant le président de l'Université
- Le recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen